Autorité belge
de la Concurrence

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 56/2023
23 novembre 2023

L'Autorité belge de la Concurrence approuve le transfert de Zoomit à Doccle

Le 23 novembre 2023, l'Autorité belge de la concurrence ("ABC") a approuvé le transfert du portefeuille de clients expéditeurs de Zoomit vers Doccle. Comme Doccle BV ("Doccle") est sous le contrôle conjoint de Telenet et Isabel depuis 2021, cette situation résultera en un contrôle conjoint de Telenet et Isabel sur Zoomit.

La concentration a été notifiée le 31 octobre 2023 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Doccle est une plateforme numérique qui permet aux expéditeurs d'envoyer en toute sécurité des documents et de les proposer au paiement aux utilisateurs finaux, qui peuvent à leur tour consulter, gérer et payer les documents via la plateforme. Doccle offre également des fonctionnalités supplémentaires telles que la signature électronique de documents et le paiement de factures.

Zoomit est une solution intégrée dans l'application de banque en ligne de plusieurs banques qui permet d'envoyer, de recevoir et de payer des factures numériques. Il est également utilisé pour envoyer et recevoir des fiches de paie et des extraits de compte. Zoomit est principalement utilisé dans un contexte B2C.

Dans sa décision du 23 novembre 2023, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'objections

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :
Damien Gerard
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Site internet : www.abc-bma.be

L´Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).